



Jean-Christophe GAYMARD

DIPLOME SUPERIEUR DU NOTARIAT

NOTAIRE

Successeur de Me Henry MOUZIN-LIZYS

Jean-Christophe GAYMARD
Notaire

Xavier BRUNEL
Notaire

RECEPTION :
De 9h30 à 12h et de 14h00 à 18h
Etude fermée le samedi.

Ascenseur et Parking

38, Cours Galliéni
BP 47
40101 – DAX CEDEX

Tél. : 05 58 90 00 50
Fax : 05 58 74 19 71

Service Négociation Immobilière :
05 58 90 27 17

E-mail :

jean-christophe.gaymard@notaires.fr

Site Internet :

<http://gaymard-dax.notaires.fr>

VENTE D'UN FONDS DE COMMERCE

LISTE DES PIECES A FOURNIR

Merci de bien vouloir faire des photocopies des documents demandés

Cher Monsieur, Chère Madame,


Je vous saurais gré de bien vouloir m'adresser les pièces suivantes afin de pouvoir réaliser dans les meilleurs délais le compromis de cession :

- nom, prénom, lieu et date de naissance, profession, adresse et n° de téléphone des Vendeurs et Acquéreurs
- conditions de financement de l'acquéreur (apport, prêt, vente d'un bien...)
- copie intégrale de tous les livrets de famille
- copie des contrats de mariage
- copie de la carte d'identité des gérants de la société
- numéro de Sécurité Sociale ou copie Carte Vitale des Acquéreurs
- extrait k-bis de la société le cas échéant ;
- copie des statuts enregistrés de la société
- n° SIREN, n° SIRET et code APE du fonds de commerce vendu
- attestation du comptable mentionnant :
 - o les chiffres d'affaires et bénéfices pour les 3 dernières années
 - o prix de vente du fonds de commerce avec ventilation entre les éléments incorporels et les éléments corporels
- Prix de cession
- liste du matériel et mobilier commercial vendus (avec valeur article par article)
- nom et coordonnées du propriétaire des murs (bailleur) et si possible, copie du titre de propriété des murs
- indication du loyer actuel
- copie du bail commercial
- diagnostic technique amiante du local commercial (à la charge du propriétaire des murs)
- origine de propriété du fonds de commerce (copie de l'acte d'acquisition, sauf si création)
- si présence de personnel salarié : copie de tous les derniers bulletins de salaire et copie des contrats de travail
- si prêt en cours, copie du prêt ou de l'échéancier de remboursement
- copie des contrats de crédit-bail ou marchés souscrits
- pour un fonds de commerce de restauration :
copie de la Licence de boissons/contrat de bière etc...
- RIB vendeur et acquéreur
- virement par le cessionnaire de la somme de 300 euros au titre de l'avance sur frais sur le compte de l'Etude (ci--après rib).

A compter du 1er janvier 2015, les notaires ne sont plus autorisés à accepter ou établir des chèques pour des montants supérieurs à 3.000 €. Seuls les virements sont autorisés.

Membre d'une association agréée, le règlement par chèque est accepté.

Tout règlement supérieur à 1.000,00 € devra être effectué uniquement par virement bancaire.

 TRESORERIE CH 1 rue Labadie 40108 DAX CEDEX	Domiciliation :			Caisse des dépôts et				
	Code	Code	N° de compte	Clé RIB				
	40031	00001	0000141666J	11				
Cadre réservé au destinataire du		Identifiant Norme Internationale Bancaire						
		FR80	4003	1000	0100	0014	1666	J11
Maître Jean-Christophe GAYMARD NOTAIRE 38 COURS GALLIENI BP 47 40101 DAX CEDEX		Identifiant International de la Banque (BIC)						
		CDCG FR PP XXX						

Nous pourrions convenir d'un rendez-vous de signature de compromis uniquement lorsque nous serons en possession de toutes ces pièces.